

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

N° 22T315

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux d'entretien des grilles, regards, réseaux et ouvrages pluviaux
Ensemble des rues de la commune
Du 02/01/2023 au 31/12/2023**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **RAZEL BEC – 1 rue de Lisbonne ZI des Estroublans – BP 50139 - 13744 VITROLLES CEDEX** pour le compte de : **METROPOLE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 27 OCT. 2022

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le-Dissès



22T3AS



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 27 OCT. 2022

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Ensemble des rues de la commune

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...RAZEL BEC

Adresse 1 RUE DE LISBONE ZI DES ESTROUBLANS

BP 50139 -13744 VITROLLES CEDEX

Tél./FAX 04 42 15 52 52

Mail c.amougou@razel-bec.fayat.com

**POUR LE COMPTE DE
la métropole**

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 02/01/2023 au 31/12/2023

Durée des travaux: 1an

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Entretien des grilles, regards, réseaux et ouvrages pluviaux

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

20 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT TRICOLORE
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

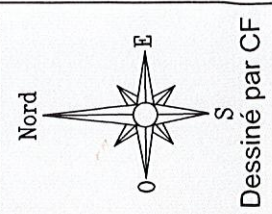
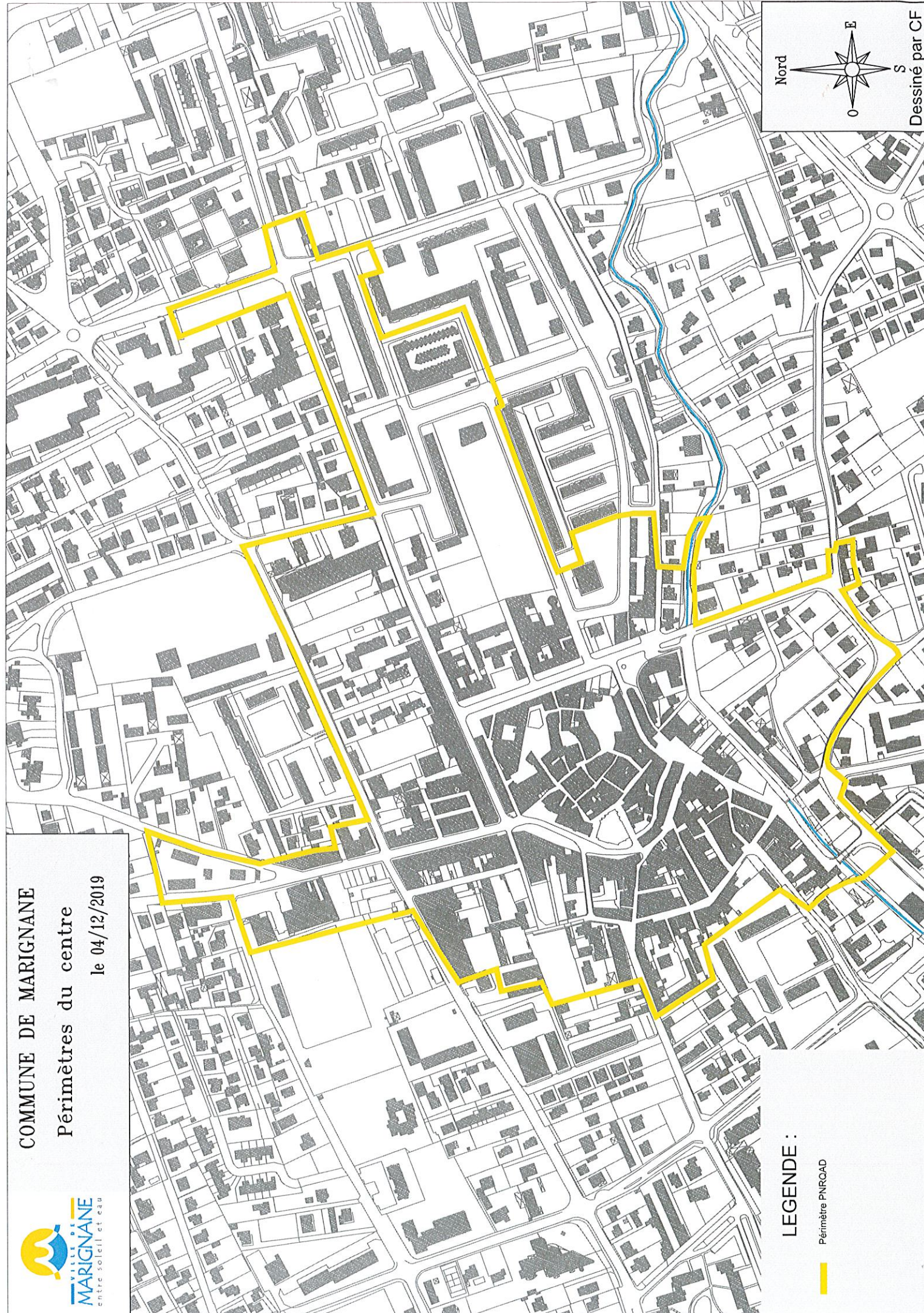
BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

COMMUNE DE MARIIGNANE
Périmètres du centre
le 04/12/2019



LEGENDE :

— Périmètre PNRQAD

